



Ville de Lévis

RAPPORT SUR LA  
SITUATION FINANCIÈRE  
DE LA VILLE DE LÉVIS  
PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE,  
M. GILLES LEHOULLIER

17 novembre 2014

Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Cette déclaration sur la situation financière de la Ville de Lévis est présentée conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes. Ce rapport doit être déposé au moins quatre semaines avant l'adoption du budget par le conseil. Il doit faire le lien entre l'exercice financier précédent celui de l'année en cours, l'exercice de l'année en cours et celui relatif à l'année à venir.

Afin de satisfaire à cette obligation, je vous entretiendrai des éléments suivants :

- les états financiers 2013, le rapport de l'auditeur indépendant et celui du vérificateur général;
- les indications préliminaires sur les états financiers 2014;
- le programme triennal des immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016;
- les orientations générales du programme triennal des immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017;
- les orientations générales du budget 2015.

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je dépose à l'annexe A le détail des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou supramunicipal.

Enfin, toujours en vertu de l'article 474,1 de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose en annexe les deux listes suivantes :

- annexe B : liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis mon dernier rapport sur la situation financière de la Ville;
- annexe C : liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

# Les états financiers 2013, le rapport de l'auditeur indépendant et celui du vérificateur général

## Les états financiers 2013

### A) Les résultats et les excédents de fonctionnement

Les opérations municipales de l'année 2013 se sont soldées par un excédent de fonctionnement de 6,4 M\$, composé de revenus nets additionnels de 1,7 M\$ et de dépenses nettes moindres de 4,7 M\$. Cet excédent de 6,4 M\$ représente 2,8 % du budget global de 225,7 M\$.

Au 31 décembre 2013, l'excédent de fonctionnement non affecté totalisait 8,4 M\$ et l'excédent de fonctionnement affecté s'élevait à 6,6 M\$. De cet excédent de fonctionnement non affecté de 8,4 M\$, un montant de 4,4 M\$ a été utilisé au cours de l'année 2014 laissant ainsi un solde inutilisé à ce jour de 4,0 M\$.

L'utilisation du montant de 4,4 M\$ se détaille comme suit :

- |   |         |
|---|---------|
| ▪ Renflouement de diverses réserves financières | 2,6 M\$ |
| ▪ Dépenses non récurrentes                      | 1,8 M\$ |

## B) L'endettement

L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2013 se chiffrait à 339,0 M\$, en hausse de 30,8 M\$ par rapport à la même date l'an passé. Toutefois, il importe de mettre ce montant en relief avec nos actifs :

	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable nette de nos immobilisations	863 M\$	817 M\$
Endettement total net à long terme	<u>339 M\$</u>	<u>308 M\$</u>
Valeur nette	524 M\$	509 M\$

De plus, nous surveillons de près l'évolution du ratio d'endettement sur la richesse foncière uniformisée (RFU). Celle-ci était de 4,7 milliards de dollars en 2002 en comparaison à 15,1 milliards de dollars au 31 décembre 2013.

	31/12/2002	31/12/2013
Richesse foncière uniformisée (RFU)	4,7 milliards \$	15,1 milliards \$

Pour cette raison, Il représente l'un des principaux indicateurs financiers sur lequel toute l'attention est portée. Nous souhaitons le maintenir sous la moyenne des 10 grandes villes du Québec. Au cours des dernières années, ce ratio a évolué de la façon suivante :

- au 31 décembre 2006 : notre ratio : 2,56 %, moyenne des 9 grandes villes : 3,09 %<sup>1</sup>;
- au 31 décembre 2007 : notre ratio : 2,39 %, moyenne des 9 grandes villes : 2,96 %<sup>1</sup>;
- au 31 décembre 2008 : notre ratio : 2,26 %, moyenne des 9 grandes villes : 2,89 %<sup>1</sup>;
- au 31 décembre 2009 : notre ratio : 2,17 %, moyenne des 9 grandes villes : 2,85 %<sup>1</sup>;

- au 31 décembre 2010 : notre ratio : 2,13 %, moyenne des 10 grandes villes : 2.90 %<sup>1</sup>; (arrivée de Terrebonne dans le groupe des grandes villes)
- au 31 décembre 2011 : notre ratio : 2,11 %, moyenne des 10 grandes villes : 2.66 %<sup>1</sup>;
- au 31 décembre 2012 : notre ratio : 2,26 %, moyenne des 10 grandes villes : 2,50 %<sup>1</sup>;
- au 31 décembre 2013 : notre ratio : 2,25 %, moyenne des 10 grandes villes : 2,40%<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Données provenant du profil financier produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

La dernière édition du profil financier du MAMOT, publiée le 20 octobre 2014, fait état des données vérifiées au 31 décembre 2013. Notre ratio d'endettement de 2,25 % nous place au quatrième rang des 10 grandes villes de plus de 100 000 habitants à cette date et en deçà de la moyenne de 2,40 % de ces mêmes grandes villes. Au-delà de ce ratio, nous sommes conscients que nous devons continuer d'investir de façon importante afin d'assurer la pérennité de nos infrastructures municipales et de favoriser le développement économique sur notre territoire.

Enfin, dans le cadre du plan d'action du comité des finances et des ressources humaines, une politique de gestion de la dette a été adoptée en 2013. Celle-ci stipule, entre autres, que le ratio de l'endettement total net à long terme sur la richesse foncière uniformisée devrait demeurer sous la moyenne des 10 grandes villes de plus de 100 000 habitants, que le service de dette à la charge de l'organisme municipal n'excède pas 20 % de ses revenus totaux et que l'endettement total net à long terme par habitant demeure sous la moyenne des mêmes 10 grandes villes du Québec.

Une veille constante s'assurera de l'équilibre entre la charge fiscale et les services offerts dans le présent de même qu'aux générations futures.

D'ailleurs, nous avons l'intention d'ajuster notre politique en identifiant un bassin de comparaison avec les autres grandes villes dont la population ne dépasse pas les 200 000 habitants (Saguenay, Sherbrooke, Terrebonne et Trois-Rivières).

### **Le rapport de l'auditeur indépendant et celui du vérificateur général**

Depuis le regroupement, le rapport financier de la Ville est attesté par des rapports de deux vérificateurs, soit celui de la firme externe de comptables agréés Lemieux Nolet, s.e.n.c. ainsi que celui du vérificateur général de la Ville. Depuis l'année 2010, le terme de vérificateur externe a été changé par celui d'auditeur indépendant. Nous traiterons donc dorénavant d'états financiers audités au lieu de vérifiés. Enfin, l'appellation du vérificateur général n'a pas été modifiée à ce jour.

Ainsi, les rapports de l'auditeur indépendant et du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont été émis sans restriction. Ces rapports stipulent que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Lévis et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## **Les indications préliminaires sur les états financiers 2014**

Le rapport semestriel du trésorier sur les revenus et dépenses de la Ville sera déposé ce soir au conseil. Ce rapport fait mention des revenus et des dépenses comptabilisés au 30 septembre 2014 ainsi que ceux projetés au 31 décembre 2014. L'excédent de fonctionnement anticipé est de 2,9 M\$ sur un budget de 231,5 M\$, soit 1,3 %. Il est le fruit de revenus nets additionnels de l'ordre de 1,0 M\$ et de dépenses nettes moindres de 1,9 M\$.

Au chapitre des revenus, les droits sur les mutations immobilières, les taxes et les paiements tenant lieu de taxes nous permettent d'envisager des revenus additionnels de 1,3 M\$ sur un total de 1,0 M\$, lesquels constituent un écart de 0,5% du budget total.

À l'égard des dépenses, des économies à l'égard de la masse salariale, des frais de financement et de l'ajustement de la quote-part de la Société de transport de Lévis ont permis de dégager un montant de 1,6 M\$ sur un total de 1,9M\$ de dépenses moindres, lequel constitue un écart de 0,8 % du budget total.



## **Le programme triennal des immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016**

Dans le respect de la volonté du conseil municipal de produire un programme triennal des immobilisations le plus près de la réalité, le PTI est passé de 490 M\$, pour les années 2013–2014–2015, à 252 M\$, pour les années 2014–2015–2016.

Le PTI pour les années 2014, 2015 et 2016 prévoit des investissements de 252 M\$, dont 172 M\$ (68 %) financés par des emprunts à long terme. Afin d'atteindre l'équilibre du financement, le solde de 80 M\$ est composé de projets financés notamment par des subventions gouvernementales, par le fonds de roulement, par des contributions de promoteurs, par la réserve financière pour le développement du territoire ainsi que par le fonds réservé pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

En 2014, des projets étaient prévus pour un montant brut de 77 M\$ avec des emprunts nets de 53 M\$. Grâce à un suivi rigoureux au cours de l'année, les dépenses en immobilisations de l'année 2014 devrait se terminer par des investissements bruts estimés à 72 M\$ dont près de 51 M\$ d'emprunts nets. Le solde étant absorbé par les subventions gouvernementales, le fonds de roulement ainsi que d'autres sources de financement ne requérant pas d'emprunt à long terme.

Parmi les plus importants, j'aimerais signaler les projets en cours de réalisation pour 2014:

- Réfection et prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout et voirie 12,8 M\$
  - Réfection Dorimène–Desjardins 905 000 \$
  - Rue des Pionniers 4,8 M\$
  - Rue Thomas–Chapais 1,4 M \$
- Centre Paul–Bouillé 900 000 \$
- Réfection du pavage, des bordures et des trottoirs, ainsi que la construction de nouveaux trottoirs 7,7 M \$
- Campus Desjardins – Infrastructures et Place publique 5,1 M\$
- Aménagement des liens routiers dans le secteur de l'échangeur 314 4,2 M\$
- Réaménagement du secteur de la Traverse 4,1 M\$
- AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec
  - Ajout de 183 unités de logements sociaux (phase II) 2,7 M\$
- Complexe aquatique multifonctionnel (St–Nicolas et Chutes–de–la–Chaudière–Ouest) 2,6 M\$
- Station de pompage d'eau brute pour l'Usine de traitement d'eau potable Desjardins 2,2 M\$
- Construction d'un terrain de soccer synthétique (St–Rédempteur) 1,9 M\$

Au cours des prochaines années, pour soutenir l'élan dynamique de Lévis, nous avons l'intention de maximiser les subventions gouvernementales pour les réalisations de nos projets.

## **Les orientations générales du programme triennal des immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017**

---

Nous déposerons au cours des prochaines semaines un PTI composé de projets priorisés dans la continuité de la réfection et de la mise aux normes des équipements et des infrastructures. Notre priorité se résume en un mot : INFRASTRUCTURES. Tout en améliorant l'ensemble des réseaux municipaux, ces investissements généreront des gains d'efficacité de même qu'un impact favorable sur la sécurité des personnes et des biens.

Il nous est déjà permis d'identifier certains projets qui marqueront l'année 2015. Ce programme triennal des immobilisations accentuera encore davantage les investissements sur la priorité numéro 1 de la Ville de Lévis, soit la mise à niveau de nos infrastructures. En voici quelques exemples :

- L'accélération du programme de réfection des rues et des trottoirs en faisant notamment passer l'enveloppe de pavage de 8 M\$ à 12 M\$, soit 50% de plus;
- L'amélioration des liens cyclables entre les quartiers de la ville;
- Le réaménagement du secteur de la Traverse;
- L'acquisition de terrains – Parc de la Rivière–Etchemin;
- L'aménagement d'un stationnement public au nouvel aréna de Saint–Romuald;

- La construction d'une caserne à Pintendre;
- La poursuite du partenariat avec la SHQ pour le développement de logements abordables.

Par ailleurs, les projets suivants figurent toujours en tête des priorités et seront réalisés au cours des quatre prochaines années :

	Projet évalué à
▪ Complexe aquatique multifonctionnel	26 M\$
▪ Lien routier et saut-de-mouton de Saint-Rédempteur	21 M\$
▪ Prolongement du boul. Étienne-Dallaire Est et de la rue Saint-Omer	19 M\$

## **Les orientations générales du budget 2015**

---

À la suite de la dernière élection, j'ai annoncé, le 19 décembre 2013, que «la planification budgétaire deviendrait, dès janvier, 2014, un exercice continu et permanent qui permettrait au conseil municipal la mise en place d'orientations et d'objectifs de réalisation axés sur les résultats en collaboration avec l'ensemble du personnel. En mars dernier, les membres du nouveau comité des finances et des ressources humaines ont recommandé des paramètres budgétaires, lesquels ont reçu l'aval du comité exécutif. L'ensemble des directions ont préparé leur proposition budgétaire 2015 en tenant compte de ces paramètres budgétaires, dont notamment :

- indexer seulement les dépenses auxquelles sont rattachées des clauses d'indexation contractuelle;
- limiter à moyen terme le nombre d'effectifs personnes/année (EPA) à 1 217, soit le même nombre que l'an dernier à moins d'obligations légales (ex. : schéma de couverture de risques);
- augmenter l'objectif de récupération liée à des gestes d'efficience et d'efficacité de 400 000 \$ au lieu de 250 000 \$;
- limiter la part du service de dette (capital et intérêts) à moins de 20% du budget tel que défini dans notre politique de gestion de la dette;
- Faire passer le montant des immobilisations payées comptant de 400 000 \$ à 2M\$ et consacrer cette somme à la réfection du pavage dans nos rues.

En juin dernier, les directions ont déposé au comité des finances et des ressources humaines leur proposition budgétaire respectant les paramètres budgétaires. En septembre et octobre, les membres de ce comité ont rencontré toutes les directions afin de requérir des efforts supplémentaires afin de réduire les dépenses ou d'augmenter les revenus tout en conservant le niveau des services offerts aux contribuables.

Au début de novembre, nous avons dû composer avec l'annonce, par le Gouvernement du Québec, d'un pacte fiscal transitoire visant un retour à l'équilibre budgétaire. Pour la Ville de Lévis, cela signifie un manque à gagner de 3,1 M\$, soit 1,2 % du budget total de la Ville et de ses organismes. Le comité des finances et des ressources humaines a eu le mandat de présenter un plan d'action afin qu'il n'y ait aucun impact sur le compte de taxes des contribuables. Le détail de ce plan sera déposé lors du dépôt du budget 2015.

Nous nous devons tous de faire des efforts afin d'améliorer notre efficacité dans la gestion quotidienne de notre ville.

Au cours des derniers jours, le comité des finances et des ressources humaines a déposé sa recommandation aux membres du comité exécutif qui en effectue actuellement une analyse détaillée. Une recommandation sera acheminée au conseil municipal en vue de l'adoption du budget 2015 lors de la séance du conseil du 15 décembre prochain.

### **L'étalement du paiement du compte de taxes en 12 versements**

Depuis l'année 2011, la Ville de Lévis est la première ville au Québec à offrir à tous ses contribuables la possibilité de payer leur compte de taxes en 12 versements sans frais ni intérêt. Cette attente exprimée par la population s'est vite intégrée au quotidien des gens. C'est 85 % des transactions qui sont effectuées par paiement préautorisé ou par Internet.

## **Conclusion**

---

En 2014, Lévis se classe 3<sup>e</sup> au Québec et 12<sup>e</sup> au pays pour la qualité de vie. Nous sommes parmi les 10 meilleures villes au Canada pour élever une famille. En 2010, nous étions au 1<sup>er</sup> rang pour la facilité à l'habitation<sup>1</sup>.

Le 21 octobre 2014, le quotidien Le Soleil a dévoilé le palmarès des coûts des services municipaux des 10 plus grandes villes de plus de 100 000 habitants. Lévis se classe :

- Au 1<sup>er</sup> rang pour les coûts de l'administration;

---

<sup>1</sup> Étude du Conference Board sur l'attractivité des villes, 2010.

- Au 3<sup>e</sup> rang pour les dépenses totales;
- Au 2<sup>e</sup> rang pour le classement général des coûts de services.

C'est pourquoi, je réitère que nous devons assurer le maintien d'une fiscalité compétitive et attractive qui maintiendra Lévis dans le plus haut peloton de tête des grandes villes du Québec. Pour maintenir ce positionnement enviable, nous nous devons d'être plus agiles, plus efficaces et plus rapides afin d'adapter nos interventions pour mieux soutenir notre développement économique et la création de la richesse foncière.

Mercredi prochain, nous dévoilerons le bilan de notre première année. Permettez-moi de vous dire qu'il y a eu de l'action à Lévis et que nous en sommes très fiers.

Dans ce bilan, un des éléments dont nous sommes très fiers est la création du Bureau de projets. Cette nouvelle unité administrative devient la porte d'entrée unique pour le dépôt des projets de développement résidentiel, commercial et industriel. Il a aussi le mandat de revoir les façons de faire dans le but de gagner en efficacité et en rapidité. Il est impératif de bien s'organiser afin de soutenir la réussite des projets de développement sur notre territoire.

Et les efforts commencent à porter fruit. En effet, entre 2013 et 2014, la valeur totale des permis est passé de 262,7 M\$ à 298,7 M\$, soit une augmentation de 14 % ... et l'année n'est pas encore complétée.

Notre approche vise à faire grandir encore plus Lévis, à stimuler la prospérité de la ville, mais aussi à pousser encore plus loin le sentiment de fierté et d'appartenance des gens qui ont choisi de s'y installer pour vivre, pour étudier ou pour travailler.

Lévis, 8<sup>e</sup> ville en importance au Québec, c'est plus de 4 500 places d'affaires, 2

grands pôles commerciaux et institutionnels, 16 parcs et zones industriels dans l'axe de l'autoroute, 33 % de la population et des emplois de la région Chaudière–Appalaches, une richesse foncière qui est passé de 4,7 milliards \$ en 2002 à 15,1 milliards \$ en 2013, et la ville la plus attractive au Québec.

De plus, pour les familles, les personnes seules et les aînés, nous encouragerons concrètement une offre diversifiée et suffisante en matière d'habitation dans chacun de nos arrondissements afin de freiner l'étalement du développement résidentiel, en banlieue, tout autour de notre ville.

Pour attirer chez nous de nouvelles familles et offrir une qualité de vie à nos concitoyennes et nos concitoyens, nous avons déjà bien entamé la remise à niveau de nos équipements sportifs, culturels et communautaires.

Dans une vision suprarégionale, j'ai eu la chance de tisser de nouveaux liens avec la Ville de Québec, notamment sur la fluidité de la circulation, le Pont de Québec, l'interconnexion des infrastructures entre les deux villes et l'aménagement de la bordure fluviale. Cette collaboration étroite nous permettra d'être plus forts et fera davantage rayonner Lévis sur la scène nationale.

Depuis le début du millénaire, Lévis va bien, Lévis voit loin. Il y a trop de talent, d'audace et de potentiel dans cette ville pour se contenter du statu quo. Nous allons faire de Lévis une ville attrayante; un milieu de vie dynamique et de haute qualité pour ses citoyens, ses entreprises, ses partenaires; une administration où se conjuguent efficience et efficacité; une terre d'accueil pour de nouveaux citoyens et citoyennes; un lieu où les infrastructures s'érigent comme des leviers de développement.

Voilà la vision autour de laquelle mon équipe et moi sommes mobilisés. Non seulement nous relèverons ce défi, mais nous le ferons sans jamais sacrifier cette qualité de vie qui revêt une valeur inestimable.



Nous développerons un sentiment de fierté et d'appartenance à notre ville de solidarité et de coopération.

Je termine sur cette citation de l'écrivain Jacques Godbout : «Les villes sont la nature façonnée par l'homme, à son image et à sa ressemblance.» Et c'est là l'essence même de notre mission.

Je vous remercie de votre attention.

Gilles Lehouillier

Maire de la Ville de Lévis

## ANNEXE A

### Rémunération et allocation des membres du conseil pour l'année 2014

---

Sommes payables par la Ville de Lévis :

#### Conseil

Maire (pour l'ensemble de ses fonctions – Ville et organismes)	138 669 \$
Conseillères et conseillers (15)	30 258 \$
Maire suppléant	5 547 \$

#### Comité exécutif

Vice-président	56 161 \$
Membres du comité (4)	50 614 \$

#### Présidents d'arrondissements

Arrondissement de Desjardins	28 427 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est	28 427 \$
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest	28 427 \$

#### Allocation de dépenses

50 % de la rémunération jusqu'à un maximum de	15 787 \$
---	-----------

## **Intégration avec la rémunération reçue de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière et de la Société de transport de Lévis**

La rémunération totale et l'allocation de dépenses d'un membre du conseil sont réduites d'un montant égal à la rémunération et à l'allocation de dépenses qu'il ou elle reçoit pour l'exercice d'une fonction au sein de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière ou de la Société de transport de Lévis, sauf dans le cas du membre du conseil qui occupe la fonction de président de la Société de transport de Lévis.

### **Sommes payables par la Société de transport de Lévis**

#### **Conseil d'administration**

Président

28 427 \$

## **ANNEXE B**

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la Ville de Lévis.

---

## **ANNEXE C**

Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

---

Tel que spécifié à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, ces deux listes doivent indiquer, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat. Vous trouverez donc tous ces renseignements aux listes jointes à la présente.